

Prévention & Santé au Travail
en Franche-Comté

Futurs professionnels en santé au travail :

Un accompagnement nécessaire

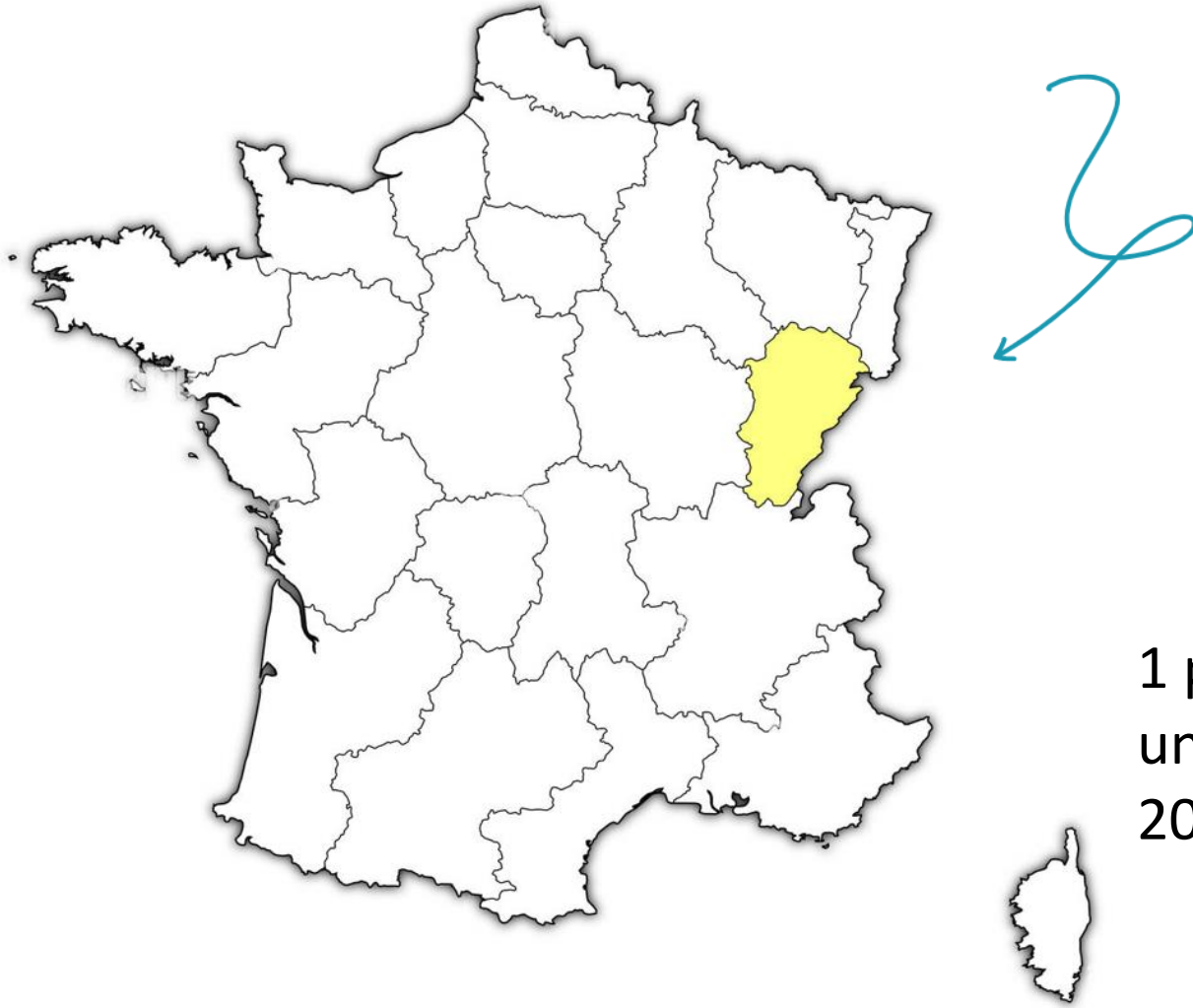
Dr SZWARC Esther, médecin du travail, MCU Associé UFR Santé

OPSAT

- 13 centres sur 4 départements
- 172000 travailleurs suivis
- 15000 entreprises adhérentes
- 200 collaborateurs

BFC

1 poste de Maître de conférences
universitaire associé depuis septembre
2020



Face aux difficultés de recrutement, engagement d'OPSAT sur une réflexion visant à renforcer l'attractivité du SPSTI et attirer de nouveaux professionnels.

- ✓ Une piste : accompagner et suivre les nouveaux professionnels en santé au travail, pour
 - les sécuriser et les épauler tout au long du cursus,
 - Renforcer l'implication dans le Collectif
 - Redonner du sens à la mission de tuteur



Mai 2022 : lancement d'un GT pluridisciplinaire
du SPSTI avec notamment



- 1 médecin collaborateur et son tuteur
- 1 infirmier de santé au travail récemment diplômé
- participation universitaire

Réflexion sur 4 « Parcours » d'accompagnement

Cahier des charges de chaque parcours :



- Adossé aux modalités de formation
- Respectant la réglementation
- Adapté à la réalité de terrain
- Engageant la Direction



Dernier trimestre 2022, opérationnalité de 4 parcours :

- Médecin collaborateur,
- Infirmier de santé au travail en formation,
- Conseiller à l'emploi,
- Assistant technique en santé au travail



Les points clés de chaque parcours :

- Progression par étape / une durée minimale par étape
- Vigilance à la préparation de l'arrivée du nouveau collaborateur
- Définition d'un calendrier prévisionnel de progression
- Importance de l'intégration au projet collectif du SPSTI
- Validation de chaque étape par l'encadrement et la direction



Parcours Médecin Collaborateur (MC)

Etape 1 : Préparation de l'arrivée du nouveau MC :

- Entre l'équipe de direction, le référent pédagogique et l'universitaire en charge du DIU, et permettant de déterminer :
 - Type de situation du centre
 - Médecin Tuteur 1 (deux premières années) + / - Médecin Tuteur 2 (deux dernières années)
 - Etapes du parcours et agenda provisoire
 - Formation complémentaire nécessaire
 - Prise en compte de l'éventuelle expérience acquise du MC

Le choix des Médecins Tuteurs se fait de façon collégiale

2 formations additionnelles identifiées : AFOMETRA + Initiation au management d'équipe



Parcours Médecin Collaborateur

Etape 2 : Arrivée du Médecin Collaborateur :

- Accueil du nouveau collaborateur
- Présentation de :
 - *son parcours spécifique*
 - *différents intervenants*
 - *son équipe*
- Réalisation de « *l'accueil du nouvel arrivant* » comme tout nouveau professionnel au sein d'OPSAT
- Début de la phase d'observation



Délai : première semaine



Parcours Médecin Collaborateur

Etape 3 : Autonomie de niveau 0 :

- Période d'observation de 4 à 6 semaines
- Suivi des membres de son équipe médicale, du pôle prévention et du pôle social
- Démarrage du suivi périodique de façon autonome



A l'issue : point d'étape planifié pour faire le bilan



Parcours Médecin Collaborateur :

Etape 4 : Autonomie de niveau 1 :

- 4 à 6 semaines au sein de l'équipe pluridisciplinaire du Médecin Tuteur
- Effectif stable
- En autonomie sur le suivi périodique / VPR / VMC
- En binôme puis en autonomie sur les VR / VFC / VFE
- AMT en autonomie ou accompagné

A l'issue : point d'étape planifié pour faire le bilan



Parcours Médecin Collaborateur :

Etape 5 : Autonomie de niveau 2 :

- Effectif supplémentaire au Médecin Tuteur
 - 9 visites quotidiennes par le MC sans infirmier
 - < 1 entreprise de 200 salariés
 - < 1 entreprise extérieure
- AMT en autonomie ainsi que tous les types de visites sous couvert du protocole mis en place par le médecin tuteur
- Priorité donnée à la coordination hebdomadaire et aux réunions d'équipe pluridisciplinaire
- Intégration à un Groupe de travail du Projet de Service
- Participation à l'ensemble des événements collectifs



Etape importante / Durée variable



Parcours Médecin Collaborateur

Etape 6 : Autonomie de niveau 3 :

- Missions similaires à réaliser
- Effectif : une douzaine de visites quotidiennes / jusqu'à 2 entreprises de plus de 200 salariés et 2 entreprises extérieures.
- Début de la collaboration avec un infirmier formé en santé au travail / toujours dans l'équipe pluridisciplinaire du Médecin Tuteur
- Fin de l'étape = fin de la 2eme année de formation du DIU
- Possibilité de passer au tuteur 2



Parcours Médecin Collaborateur :

Etape 7 : Autonomie de niveau 4 :

- Animation et Coordination par le Médecin Collaborateur de sa propre équipe sous couvert du médecin tuteur.
- Mise en place d'une réunion de coordination hebdomadaire et Réunion d'équipe pluridisciplinaire commune
- Effectif inférieur à celui d'un médecin qualifié /adapté à la composition de l'équipe.
- Révision des dossiers « complexes » et encadrement du mémoire par le Médecin Tuteur
- Intégration projet de service +/- instance du service



Parcours Médecin Collaborateur :

Etape 4

Travail en autonomie de niveau 1

Acteurs :

Equipe pluridisciplinaire Tuteur 1

- Réalisation sur le centre d'affectation du médecin Tuteur 1
- L'assistante référente peut être celle du médecin Tuteur 1
- Pas d'affectation d'effectif supplémentaire au médecin Tuteur 1
- Une réunion de coordination doit être prévue une fois par semaine
- Le médecin collaborateur fait les mêmes activités que l'IDEST (visite sans prescription d'aménagement), y compris visite de pré-reprise
- AMT « simple » faite seul ou accompagné mais réalisation de la rédaction des rapports par le médecin collaborateur
- REP avec le médecin tuteur 1
- Participation au staff, groupes de pairs, journée de formation du service...

Suivi	Remarques :



Durée indicative entre 4 et 6 semaines
Bilan à prévoir avant le ... avec le Tuteur 1, le médecin Collaborateur, le référent pédagogique et le RRH

Un outil de suivi permettant de valider les étapes au fur et à mesure



Mise en place des « Parcours » pour les nouveaux étudiants de 2022 / 2023



Courant 2023 : détermination du niveau d'autonomie pour les médecins collaborateurs et cours de formation

Intérêt : faire un point sur la situation du MC et sensibilisation du MT sur son rôle et ses missions

Mise en place du Parcours IDEST selon le schéma suivant :

- 6 étapes / 3 niveaux d'autonomie
- A 1 mois : VIP ; A 3 mois : SIR et vacations à l'extérieur
- Importance de l'AMT / Coordination / REP
- Pas de « délégation avancée » avant la fin du parcours sauf accord IDEST et avis favorable du médecin
- Formation à la téléconsultation chariot
- 2 temps annuels collectifs avec ref pédagogique et RH



Au niveau d'OPSAT :

- Des équipes rassurées, stables, soudées et travaillant autour d'une vision collective
- Des tuteurs impliqués et accompagnés
- Une préparation de l'arrivée et une réflexion sur l'ensemble du parcours
- Une Direction pleinement investie

Au niveau des nouveaux collaborateurs :

- Nouvelles aspirations (hors secteur soin), recherchant un réel travail d'équipe, un soutien, un collectif fort et une pluridisciplinarité
- Rassurés par le lien avec l'Université et l'engagement de la Direction



Le défi de demain : poursuivre dans le temps et faire face à la réalité du terrain

Cela suffira-t-il à assurer une stabilité dans les équipes ?

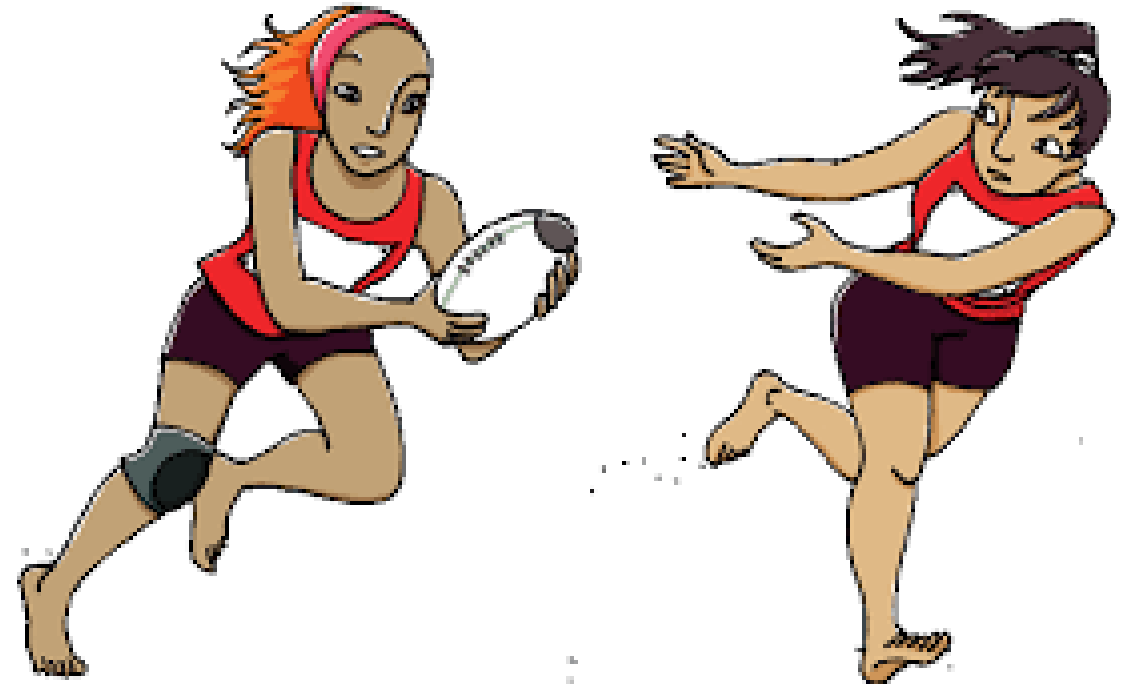
Mais déjà des signes forts :

Une réussite dans la première année d'accompagnement

Des liens renforcés avec l'université permettant de créer une dynamique d'accueil de nouveaux professionnels au sein du SPSTI : étudiants en santé, FFI, interne, étudiant en psycho...



MERCI



MERCI

